GK/HO BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET n° 2014-881/PRES/PM/MESS/ MFPTSS/MEF portant création d'emplois à l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 2 janvier 2013 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;

VU la loi nº 025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;

VU le décret n°2011-033/PRESS/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 7 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignants à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

VU le décret n°97-254/PRES/PM/MESSRS du 23 mai 1997 portant création de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB);

VU le décret n°2002-228/PRES/PM/MESSRS/MFB du 29 juillet 2002 portant érection de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU les résultats de la 35° session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) tenue du 15 au 23 juillet 2013 à Ndjamena au Tchad;

Sur rapport du Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 09 avril 2014;

DECRETE

Article 1: Il est créé à l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso, au titre de l'année 2013 et pour le compte des inscrits sur la liste d'aptitude à la 35°

session des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, dix-sept (17) emplois répartis ainsi qu'il suit :

1. quatre (04) emplois de maîtres de conférences dont :

- deux (02) emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST) répartis comme suit :
 - un emploi en mathématiques discrètes,
 - un emploi en chimie minérale, chimie des matériaux.
- deux (02) emplois à l'Institut universitaire et technologie (IUT) répartis comme suit :
 - un emploi en physique : mécanique des matériaux ; structure et génie des procédés ;
 - un emploi en mathématiques : analyse numérique.

2. treize (13) emplois de maîtres assistants et maîtres assistants hospitalo-universitaires dont :

- cinq (05) emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST) répartis comme suit :
 - un emploi en chimie organique appliquée,
 - un emploi en mathématiques et applications,
 - un emploi en biochimie,
 - un emploi en mathématiques appliquées : analyse numérique,
 - un emploi en physique : héliophysique.
- cinq (05) emplois à l'Institut supérieur des sciences de la santé (IN.S.SA) répartis comme suit :
 - un emploi en dermatologie-vénérologie,
 - un emploi en rééducation fonctionnelle,
 - un emploi en gynécologie-obstétrique,
 - un emploi en radiodiagnostic et imagerie médicale,
 - un emploi en cardiologie.
- un (01) emploi à l'Institut de développement rural (IDR) en sciences économiques.
- un (01) emploi à l'Institut universitaire et technologie (IUT) en physique : mécanique thermodynamique.
- un (01) emploi à l'Ecole supérieure d'informatique (ESI) en informatique.

Article 2: Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 03 octobre 2014

Le Premier Ministre

Boyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale

Vincent ZAKANE

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur

Blaise COMPAORE

Moussa OUATTARA